

Chers adhérents,

Comme vous le savez, le conseil d'administration de l'Andecam se réunit plusieurs fois par an afin d'étudier les propositions, informations et évolutions de vos contrats actuels ou en devenir afin de préserver voire améliorer vos intérêts.

Notre volonté de toujours plus de transparence et information, nous amène en cette année 2024 à mettre dorénavant à votre disposition un aperçu des sujets clés traités à chaque séance.

Cette première actualité concerne donc les principaux points abordés lors du conseil d'administration du 20 mars 2024 :

❖ **Contrats groupe prévoyance**

A la demande de l'assureur, le Conseil a étudié et accepté une modification relative à la date d'effet des garanties pour les adhésions nouvelles aux contrats d'assurance dépendance.

❖ **Contrats assurance-vie et retraite**

Le 24 octobre 2023, une nouvelle loi concernant industrie verte est parue au journal officiel. Cette loi a pour objectif d'accélérer la ré industrialisation de la France et de faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. A cette fin :

- Mobilisation des fonds publics et privés notamment via l'assurance vie.
- Orientation de l'épargne privée vers les industries vertes, les PME et les Entreprises de taille intermédiaires (soutien à l'effort de dé carbonisation)



A ce niveau de présentation, l'ensemble des décrets n'étant pas publiés, le conseil d'administration a pris note et s'engage à être attentif au niveau et à la qualité d'information dont disposera l'adhérent dans ces futurs choix d'investissement.

❖ **Préparation de l'assemblée générale annuelle**

Comme vous le savez certainement, à cette occasion, chaque année, le conseil d'administration de l'Andecam se déplace en région à la rencontre de ses adhérents. Le 11 juin 2024, l'assemblée aura lieu à Saint Laurent du Var dans les Alpes Maritimes

Nous avons donc examiné, en présence du commissaire aux comptes :

- les comptes de l'association
- les mandats des administrateurs à échéance et leur renouvellement
- les résolutions à présenter à l'AG



La convocation à cette assemblée générale a été envoyée à l'ensemble des adhérents.

Comme l'an dernier, il vous sera possible de voter par voie électronique à compter du 29 Avril. Bien sûr, vous gardez la possibilité de donner pouvoir au Président ou à un tiers en ligne ou par courrier.

Un rappel sera adressé dès l'ouverture du vote sur le site internet de l'association www.andecam.asso.fr.

Nous vous remercions d'avoir pris quelques instants pour nous suivre... A bientôt.